**45ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EPU**

**Bélize**

Lundi 29 janvier 2024, 14h30 – 18h00

Déclaration de la délégation de Cabo Verde

Merci, Madame la Vice-Présidente,

La délégation de Cabo Verde souhaite la bienvenue à la délégation du Belize et apprécie son engagement dans le processus de l'EPU, mis en évidence par la présentation du son rapport national et par l’application des recommandations des cycles précédents. Nous félicitons Belize pour la mise en place de la politique, de la stratégie et du plan directeur national en matière de changement climatique (2022-2026) et pour l'adoption de la loi sur les réfugiés qui établit un cadre de protection et de meilleures opportunités pour les demandeurs d'asile.

Dans un esprit constructif, Cabo Verde recommande ce qui suit :

1- Veiller à ce que les personnes vulnérables, notamment celles vivant en milieu rural et les enfants, aient accès aux meilleurs soins possibles de santé, au logement et à la nourriture ;

2- Abolir définitivement la peine de mort ;

3- Réviser la définition juridique de « l'enfance » pour garantir que les enfants ne peuvent légalement se marier avant l'âge de 18 ans ;

4. Adopter les mesures nécessaires pour prévenir le recours excessif aux forces de la police contre les personnes, ainsi que pour prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en général, contre les citoyens, et, en particulier, contre les détenus aux centres de détention ;

5. Protéger les femmes contre la violence sexiste et veiller à ce que les auteurs de ces actes soient punis.

Nous souhaitons plein succès au Belize dans son EPU.

Nous vous remercions.